

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 20

Séance du : 20 juin 2023

Objet : Projet d'implantation d'une antenne 5G - Motion

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 14 juin 2023

Date d'affichage : 23 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à Mme Josiane PRUNIAUX) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

À la suite du projet d'implantation d'une antenne 5G dans la plaine, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la motion suivante :

Le Conseil municipal de Frotey-lès-Vesoul a été informé le 9 mai dernier de ce projet lors de la dernière séance de Conseil.

Sans être fondamentalement opposés à ce type de projet, nous ne pouvons tout de même que nous étonner particulièrement sur le choix fait pour son implantation.

- Un projet qui certes suit la procédure réglementaire mais qui n'a fait l'objet d'aucun contact, d'aucune demande de prise de rendez-vous préalable avec les services de la mairie et les élus municipaux,
- Une implantation prévue en zone inondable (PPRI Rouge) et plus encore en zone classée Natura 2000,
- Une défiguration paysagère totale en entrée de village. Il faut rappeler que la commune de Frotey possède sur son territoire une des 150 Réserves Naturelles Nationales de France dont le périmètre va, qui plus est, prochainement s'agrandir.
- La proximité des services publics : micro-crèche, écoles et foyer d'hébergement de jeunes mineurs.
- L'existence de servitudes aériennes (militaire comme civile),
- La modification d'une piste cyclable et la neutralisation d'une voie de secours en cas d'inondation pour les pompiers sur leur axe essentiel de desserte du Centre de Principal de Secours de Vesoul.
- Des efforts sur la conservation des vues et un travail qui se poursuit : enfouissement des réseaux aériens (avenue de l'ancienne mairie, ...), déconstruction des anciens silos à béton, intégration paysagère du mur anti-bruit le long de la RN19,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose fermement à l'implantation d'une telle antenne dans la plaine de Frotey-lès-Vesoul et invite le porteur de projet à étudier d'autres implantations possibles, moins impactantes sur l'environnement, le paysage et la population.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA